

Référence : C.N.428.2014.TREATIES-XXIV.1 (Notification dépositaire)


CONVENTION SUR L'IMMATRICULATION DES OBJETS LANCÉS DANS
L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
NEW YORK, 12 NOVEMBRE 1974

DÉCLARATION D'ACCEPTATION DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 10 juin 2014, le Secrétaire général a reçu la déclaration selon laquelle l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT|IGO), organisation intergouvernementale, accepte les droits et obligations prévus dans la Convention susmentionnée, conformément au premier paragraphe de l'article VII.

Le 7 juillet 2014



À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <http://treaties.un.org>.